



MERCI DE BIEN VOULOIR CONSERVER CETTE PAGE

Niveau débutant

Vendredis 25 avril et 13 juin 2025 au Studio M, 65 rue de Charenton 75012 Paris : 18h30 à 21h30

Niveaux medio 1 et medio 2/avancé

Samedi 26 et dimanche 27 avril 2025 / Samedi 14 et dimanche 15 juin 2025

En fonction de l'agenda de l'artiste, ces dates peuvent être modifiées. Dans ce cas nous vous préviendrons le plus tôt possible.

Lieu medio 1 et medio 2/avancé

Toutes les sessions auront lieu au **STUDIO BLEU**, 7/9 rue des Petites Écuries - 75010 Paris.

<https://maps.app.goo.gl/fCXxNck2mNh2Zbjy5>

Métros : Château d'Eau, Strasbourg Saint-Denis, Bonne Nouvelle

La salle pour chaque date sera précisée sur le groupe whatsapp des inscrit.e.s (J. Baker, J. Robbins ou F. Astaire)

Organisation des sessions de stage medio 1 et medio 2/avancé

- 6h de stage par niveau et par session : 3h le samedi et 3h le dimanche.
- Programme : technique, chorégraphie et atelier.

Horaires medio 1 et medio 2/avancé

MEDIO 1 : 11h-14h les samedis et dimanches / MEDIO 2 : 15h-18h les samedis et dimanches

Conditions d'inscription et règlement

Les places sont limitées : les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription, toutefois, **les élèves qui s'inscrivent pour plusieurs sessions (Débutant, medio 1 et medio 2/avancé) sont prioritaires**. Aucune inscription ne sera validée sans remise/réception du règlement intégral des sessions choisies. Toute inscription est définitive, sauf cas de force majeure ou incapacité physique attestée par certificat médical.

Pour toute information :

Sophie Chaillou, Association Lib'Arte - Tél. 06 63 70 30 15 / sophie@lib-arte.fr

Vous pouvez également compléter votre bulletin d'inscription en ligne, voir sur le site www.flamenco-paris.com

Bulletin d'inscription Débutant - Flamenco avec Andrés Peña

Prénom et Nom.....

Tél.....

Mail.....

1. DATE(S) CHOISIE(S) STAGES DÉBUTANT

25 AVRIL 2025 13 JUIN 2025

2. TARIFS

- 1 stage de 3 heures, adhésion comprise : 90 € +20 € d'adhésion = 110 €
 2 stages de 3 heures, adhésion comprise : 150 € +20 € d'adhésion = 170 € (paiement en 2 fois possible)
 Pour les élèves inscrits en MEDIO 1 : 75 € par stage de 3h (adhésion non comprise)

3. MODE DE REGLEMENT

Paiement sécurisé par carte bancaire sur Hello Asso ou Par chèque(s) - maximum 3 chèques

Dans tous les cas, la totalité des chèques devra être remise pour valider votre inscription. Chèques à l'ordre de «Lib'Arte».

4. VEUILLEZ LIRE ET APPROUVER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR/CONDITIONS GÉNÉRALES DES STAGES

Le bulletin d'inscription doit être rempli lisiblement et retourné avec le paiement correspondant à : **Association Lib'Arte, 57 avenue de Paris - 94800 Villejuif**. Les inscriptions envoyées par pli recommandé ne seront pas prises en compte. Le bulletin doit comporter la mention manuscrite « Lu et approuvé » et la signature du stagiaire (ou des parents, pour les mineurs).

Règlement de la formation : Aucune inscription ne sera validée sans le règlement intégral du montant de la formation choisie.

Conditions d'inscription : Les places étant limitées, les inscriptions seront enregistrées par ordre de réception des dossiers complets. Les inscriptions partielles ne seront prises en compte qu'en dernier lieu et dans la limite des places disponibles. Chaque stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile et atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

Remboursement : Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical fourni dans un délai raisonnable par un professionnel de santé avec numéro RPPS obligatoire. Aucun remboursement, total ou partiel, ne sera accordé en cas d'abandon ou d'interruption de la formation, de retard ou d'erreur sur les adresses, dates et horaires des sessions, ou pour tout impératif personnel ou professionnel non médical. Si une session est annulée par l'artiste, elle sera remboursée à l'élève.

En cas de nombre insuffisant de participants, les cours seront annulés et les élèves remboursés intégralement des sessions non effectuées. Si les cours sont annulés pour des raisons sanitaires légales (confinement, interdiction des pratiques artistiques amateurs, quarantaine obligatoire pour l'artiste enseignant, etc.), l'élève sera remboursé à hauteur de 85% des sommes versées (hors adhésion) au prorata temporis de l'interruption des cours. Si le nombre de participants inscrits à une session est insuffisant, les cours seront annulés et les élèves remboursés en intégralité des sessions non-effectuées.

Règlement intérieur : Il est interdit de filmer, de prendre des photos ou d'effectuer tout enregistrement sonore ou visuel sans autorisation spéciale de l'artiste et de la présidente de l'association. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'exclusion définitive de la formation sans aucun remboursement.

Seules les personnes inscrites à la formation peuvent assister aux cours et accéder à la salle de danse. Pour des raisons d'assurance, seuls les adhérents de l'association pourront, à titre exceptionnel, assister à un cours auquel ils ne participent pas. L'association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours (horaires, lieu) sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

Perte ou vol, oubli des affaires personnelles des stagiaires : l'association organisatrice décline toute responsabilité. Merci de contacter le Studio Bleu.

L'élève s'engage à suivre les cours assidûment et à assimiler le contenu des cours d'une session à l'autre (révisions, répétitions, etc.), à **respecter les horaires et être ponctuel** pour ne pas perturber le déroulement des cours et le placement dans la salle.

En cas de non-respect des conditions générales et du règlement intérieur, le stagiaire pourra être exclu définitivement de la formation sans possibilité de remboursement.

À.....

Le.....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»

Bulletin d'inscription Medio 1 et 2 - Flamenco avec Andrés Peña

Prénom et Nom.....

Tél.....

Mail.....

1. NIVEAU(X) CHOISI(S)

- MEDIO 1** : Minimum 3/4 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco
- MEDIO 2 / AVANCÉ** : Plus de 5 ans de pratique régulière et assidue du Flamenco, dont ateliers de Bulería.

2. DATE(S) CHOISIE(S)

- 26/27 AVRIL 2025 14/15 JUIN 2025

3. TARIFS

- 1 stage de 6 heures : 180 €
- 2 stages de 6 heures (12h) : 330 €
- Adhésion-assurance annuelle obligatoire : 20 €

Attention, il ne sera pas possible de demander un tarif dégressif a posteriori.

L'association vous propose des facilités de paiement si vous le souhaitez (paiement en 2 à 4 fois) :

- 1 stage de 6 h, adhésion comprise : en 2 fois (2 x 100 €)
- 2 stages de 6 h, adhésion comprise : en 2 fois (2 x 175 €)

Dans tous les cas, la totalité des chèques devra être remise pour valider votre inscription. Chèques à l'ordre de «Lib'Arte».

4. VEUILLEZ LIRE ET APPROUVER LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR/CONDITIONS GÉNÉRALES DES STAGES

Le bulletin d'inscription doit être rempli lisiblement et retourné avec le paiement correspondant à : **Association Lib'Arte, 57 avenue de Paris - 94800 Villejuif**. Les inscriptions envoyées par pli recommandé ne seront pas prises en compte. Le bulletin doit comporter la mention manuscrite « Lu et approuvé » et la signature du stagiaire (ou des parents, pour les mineurs).

Règlement de la formation : Aucune inscription ne sera validée sans le règlement intégral du montant de la formation choisie.

Conditions d'inscription : Les places étant limitées, les inscriptions seront enregistrées par ordre de réception des dossiers complets. Les inscriptions partielles ne seront prises en compte qu'en dernier lieu et dans la limite des places disponibles. Chaque stagiaire doit être couvert par une assurance responsabilité civile et atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la danse.

Remboursement : Aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical fourni dans un délai raisonnable par un professionnel de santé avec numéro RPPS obligatoire. Aucun remboursement, total ou partiel, ne sera accordé en cas d'abandon ou d'interruption de la formation, de retard ou d'erreur sur les adresses, dates et horaires des sessions, ou pour tout impératif personnel ou professionnel non médical. Si une session est annulée par l'artiste, elle sera remboursée à l'élève.

En cas de nombre insuffisant de participants, les cours seront annulés et les élèves remboursés intégralement des sessions non effectuées. Si les cours sont annulés pour des raisons sanitaires légales (confinement, interdiction des pratiques artistiques amateurs, quarantaine obligatoire pour l'artiste enseignant, etc.), l'élève sera remboursé à hauteur de 85% des sommes versées (hors adhésion) au prorata temporis de l'interruption des cours. Si le nombre de participants inscrits à une session est insuffisant, les cours seront annulés et les élèves remboursés en intégralité des sessions non-effectuées.

Règlement intérieur : Il est interdit de filmer, de prendre des photos ou d'effectuer tout enregistrement sonore ou visuel sans autorisation spéciale de l'artiste et de la présidente de l'association. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'exclusion définitive de la formation sans aucun remboursement.

Seules les personnes inscrites à la formation peuvent assister aux cours et accéder à la salle de danse. Pour des raisons d'assurance, seuls les adhérents de l'association pourront, à titre exceptionnel, assister à un cours auquel ils ne participent pas. L'association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours (horaires, lieu) sans qu'aucun remboursement ne puisse être demandé.

Perte ou vol, oubli des affaires personnelles des stagiaires : l'association organisatrice décline toute responsabilité. Merci de contacter le Studio Bleu.

L'élève s'engage à suivre les cours assidûment et à assimiler le contenu des cours d'une session à l'autre (révisions, répétitions, etc.), à **respecter les horaires et être ponctuel** pour ne pas perturber le déroulement des cours et le placement dans la salle.

En cas de non-respect des conditions générales et du règlement intérieur, le stagiaire pourra être exclu définitivement de la formation sans possibilité de remboursement.

À.....

Le.....

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé»